



Arrondissement de Metz

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, le Conseil Municipal de la Ville d'ARS-SUR-MOSELLE était assemblé en session ordinaire, Salle A. HARMAND, sous la Présidence de M. Pascal HODY, Maire.

Etaient présents :

M. Mickaël FETIQUE, Mme Anne-France GINER, M. Laurent BOVI, Mme Muriel DALMARD, M. Jean-Marie LORENZON, Mme Marie-Line KIEFFER, Adjointes au Maire,
Mme Andrée FOUHL, M. Karim BENDJENAD, Mme Martine CARRETTE, Mme Valérie CUVILLIER, M. Thomas PIOTIN, M. Claude JANIN, Mme Raphaëlle SAUVAGE URSOT, Mme Martine DAVID, M. Maurice ASOLA, Mme Fatima SCHNEIDER, Mme Marie-France PLACIAL, M. Mohamed MECIS, M. Victor CHOMARD, Conseillers Municipaux,

Etaient absents excusés :

M. Bastien FROTEY, donne procuration à M. Laurent BOVI,
M. Yazid BENABDELHAK,
Mme Christine DENAGE, donne procuration à M. Pascal HODY,
M. Eric GARDELLI,
Mme Claudine BECKER,
Mme Katia BARBIERI, donne procuration à M. Victor CHOMARD,
Mme Djida GHILAS

Nombre de Membres qui se trouvent en fonction : 27

Nombre de Membres qui ont assisté à la réunion : 20

Convocation adressée aux Membres le : 02/06/2023

L'Assemblée Municipale a désigné comme secrétaire de la séance : M. Gilles MANTOVANI

Point n° 07 - Délibération n° 033 / 2023

Rapporteur : M. le Maire

AVIS SUR LE PROJET ARRETE DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EUROMETROPOLE DE METZ

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Eurométropole de Metz a été adopté par le Conseil Métropolitain le 3 avril 2023. En application des articles L153-15 et R153-5 du Code de l'Urbanisme, il appartient à chaque commune membre d'émettre un avis sur le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui la concerne dans un délai de trois mois de l'arrêt du projet de PLUi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable au projet de PLUI en demandant quelques réajustements qui pourront être intégrés au document à l'issue de l'enquête publique, à savoir sur les OAP :

- Du Docteur Schweitzer, afin de permettre l'extension de la déchetterie située dans le périmètre de cette OAP.
- Des secteurs du Temple de la ferrée/ rue Jean Moulin – rue de la Mine / derrière la cité Saint Paul / Coteau Driant et EHPAD concernant :
 - La vocation des secteurs. Si tous ont une vocation d'habitat, leur programmation reste à affiner. Il pourrait donc être judicieux d'autoriser leur construction sans restriction quant à la typologie de logement ou leur vocation.
 - La densité des secteurs. Du fait de l'incertitude liée à la maîtrise foncière des emprises, le nombre de logements minimum pourrait être réduit avec une zone d'aménagement plus restreinte. Il serait donc pertinent de proposer un nombre de logements plus souple, qui s'adapte en fonction des limites futures des projets.
 - Leur phasage. Celui-ci pourrait en effet évoluer selon le plan d'aménagement affiné, l'avancement des acquisitions, etc. Il paraîtrait donc opportun de ne pas déterminer de phasage précis.
 - OAP du secteur rue Jean Moulin – rue de la Mine concernant les formes urbaines. Les constructions devront s'adapter à la topographie du site. Celui-ci présentant de fortes pentes, il pourrait être nécessaire de proposer des constructions entre le R et le R+2 afin de ne pas rendre certaines parcelles inconstructibles.
 - OAP du secteur Temple la Ferrée concernant les futurs bouclages routiers à prévoir. Le plan de composition du projet n'étant pas encore arrêté, il semble prématuré d'imposer certains bouclages vers des secteurs non-urbanisés / qui ne sont pas situés en zone à urbaniser.

Votants : 23

Abstentions : 2

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Pascal HODY

Place Franklin Roosevelt – 57130 ARS-SUR-MOSELLE
Tél. 03.87.60.65.70 - Télécopie 03.87.60.65.75
Courriel : secretariat@ville-arssurmoselle.fr